

DEPARTEMENT DU JURA
CANTON DE BLETTERANS
COMMUNE DE LARNAUD
Tél/Fax: 03.84.44.43.00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-deux novembre (22 novembre 2016), à 20h30,
le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Philippe ANTOINE**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 novembre 2016

Présent(e)s : ANTOINE Philippe, BORNOT-FAIVRE Carine, CHATOT Céline,
COUILLEROT Andrée, FAUVEY Jean-Claude, GAVAND Pierre, GUERRET Laurent,
GUICHARD Virginie, GUILLEMIN Noël, GUYOT David, , NOBLET Patrick. TISSOT
Thierry

Absent excusé : NOBLET Jean-Yves

Secrétaire de séance : CHATOT Céline.

Nombre de conseillers: Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 13 - Présents : 12 - Votants : 12

DIVERS

I – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN POLE MIULTISERVICES.

M. Frédéric BOIS, architecte, chargé de la conception du projet de construction d'un pôle périscolaire multiservices, présente aux élus l'avant-projet sommaire, modifié en fonction de l'avancement du dossier. Il insiste sur les matériaux utilisés ainsi que sur la conception architecturale du projet, visant à assurer une isolation phonique maximum. Il explique le cheminement du projet en extension avec l'école maternelle existante et le souhait d'optimisation de l'utilisation des locaux, destinés principalement aux activités périscolaires (restauration scolaire, TAP, garderie, etc...) et à des rencontres culturelles (associations, 3^{ème} Age, etc...). Assisté par le Maire, il répond aux questions des élus ainsi qu'à celles des spectateurs présents.

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2016 : Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

III - URBANISME

M. le maire informe les élus :

- a) que deux demandes de permis de construire sont en cours d'instruction : l'une pour une maison individuelle et l'autre pour une extension de balcon
- b) que trois déclarations préalables de travaux sont également en cours d'instruction :
 - pour uen extinction d'habitation
 - pour un abri de jardin
 - pour une clôture
- c) qu'une déclaration préalable déposée par M. HUMBERT Franck a été reçue sans opposition pour la mise en place d'une clôture sur sa propriété, située 58 rue du Capitaine Lardet.
- d) qu'une demande de certificat d'urbanisme a été rejetée, le terrain objet de la demande étant situé en dehors de la zone constructible de la carte communale.

IV – REGULARISATION DES MESURES COMPENSATOIRES ET DES PROPRIETES FONCIERES ENTRE LA COMMUNE DE LARNAUD ET LA SOCIETE D'AUTOROUTE APRR

M. le Maire informe les élus qu'il a été contacté par la société d'autoroute APRR afin de régulariser les dossiers en cours suite à la construction de l'A39 :

- Régularisation foncière : APRR propose un acte de transfert à titre gratuit Etat/Commune afin d'inclure dans le domaine public communal les parcelles suivantes, longeant l'autoroute : ZI 110 et 130, ZK 34, 35, 37, 52, 54 et 59 pour une superficie totale de 12 280m² ;

- Régularisation des mesures compensatoires : APRR cède à la commune de Larnaud les parcelles ZI 109, 142 et 195 (Etang Saint Georges) d'une superficie totale de 16 774 m² à l'Euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les propositions faites par APRR et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents inhérents à ces opérations.

La gestion de l'Etang Saint Georges pourrait être confiée à l'association locale « Les amis de la nature » pour la partie piscicole et à la Fédération de la Chasse pour la protection de la faune.

IV – COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE REVERMONT : modification des statuts

M. le Maire explique qu'il est nécessaire, avant la fusion des Communautés de Communes Bresse Revermont et Coteaux de la Haute Seille, d'uniformiser les statuts de chaque communauté (mise en conformité avec la loi NOTRe et harmonisation des compétences).

A cet effet, les élus de chaque conseil municipal adhérent doivent approuver les modifications proposés par leurs Communautés de communes respectives.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent les modifications proposées, dont le détail peut être consulté en Mairie.

V – VOIRIE ET RESEAUX :

a) **Aménagement du carrefour « Mathieu » et sécurisation des abords des écoles:** une demande de subvention au titre des amendes de police a été déposée auprès du Conseil Départemental.

b) **M. le Maire propose de demander des devis pour la réalisation de travaux urgents :**

- Finition du parking de la mairie en y intégrant la réfection des évacuations du bâtiment communal
- Réfection du mur du cimetière, côté Nord, qui s'est écroulé récemment
- Installation d'une VMC à la chaufferie de la salle communale afin de supprimer les odeurs récurrentes de fuel

VI – BOIS

Suite aux inscriptions reçues en Maire, la liste des affouagistes est arrêtée à 43, avec une taxe affouagère maintenue à 40 € par feu.

VII – COMPTE RENDU DE REUNIONS

a) 15/11/2016 : CLIP (Comité Local d'Information et de Propositions) chargé de la surveillance du Centre de Stockage du Jura. Il est rappelé que des visites sont régulièrement organisées, la prochaine étant programmée le lundi 05 décembre à 10 heures.

b) 03/11/2016 Conseil d'Ecole : Effectifs actuels, approbation du règlement intérieur, bilan de la coopérative scolaire, projets et sorties éducatives...

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- a) Soirée Téléthon : organisation d'une soirée jeux au profit du Téléthon le vendredi 2 décembre à la salle communale
- b) Taille des platanes : cette année encore, la taille a été effectuée par les élus
- c) Repas des anciens : il aura lieu au printemps prochain à une date qui sera précisée ultérieurement
- d) M. le Préfet a transmis une circulaire signalant que la commune de LARNAUD est située dans la zone à risque, touchée par l'influenza aviaire ; M. le Maire invite toutes les personnes détenteurs de volailles (poules, canards, pintades, pigeons...), quel qu'en soit le nombre, à se faire connaître en mairie afin qu'il leur soit délivrée une plaquette d'information sur le renforcement des mesures de biosécurité.

LARNAUD, le 29 novembre 2016

**Philippe ANTOINE,
Maire de LARNAUD**

